

(1)

(N° 191.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 MAI 1876.

MESURES POUR ATTÉNUER LA CRISE INDUSTRIELLE.

(Pétitions d'habitants de Jupille, Liège, Angleur, Herstal, Gand, Dour et d'autres communes du Hainaut, analysées le 17 février 1876.)

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE (2), PAR M. JANSSENS.

MESSIEURS,

Un grand nombre de pétitions, datées de différentes localités industrielles, ont été adressées à la Chambre vers le commencement du mois de mars dernier. Les pétitionnaires, en présence de la crise que le pays traverse, demandent que le Gouvernement travaille à sauver la situation par tous les moyens dont il dispose, entre autres, par l'exécution immédiate de chemins de fer concédés, par le renouvellement du matériel de ses chemins de fer, etc.

Les signataires sont persuadés, disent-ils, que dans cette crise toute exceptionnelle en ce qu'elle frappe toutes les parties du pays, l'intervention du Gouvernement, qui en général pourrait être trouvée illégitime, cesse de l'être : l'intensité et la généralité de la crise étant telles qu'elle s'élève à la hauteur d'une question de salut public. Ils espèrent que le Gouvernement et les Chambres trouveront dans leur patriotisme encore d'autres moyens plus efficaces que ceux qu'ils ont signalés, etc.

La commission pense que le Gouvernement a fait droit à la pétition, dans la mesure de ce qui est possible et légitime, en faisant les commandes pour lesquelles il avait des ressources et en présentant le projet de travaux publics soumis en ce moment au vote de la Chambre. Le prix de tous les produits

(2) La commission est composée de MM. DE LEDAÏE, *président*, SIMONIS, DESCAMPS, JANSSENS, MEEUS, CRUYT, DRION, DELAET et VAN ISEGHEM.

est bas et le crédit, dont le Gouvernement belge jouit à si bon droit, le met mieux à même que tout autre acheteur de profiter de cette circonstance pour faire exécuter à des conditions avantageuses les travaux publics dont l'utilité actuelle est du reste reconnue. Voilà, à nos yeux, comment, pourquoi et dans quelle limite le Gouvernement peut apporter certain soulagement à quelques industries qui souffrent. Certes, de pareilles mesures ne feront point cesser la crise, elles ne se feront pas même sentir partout où celle-ci sévit ; mais c'est une erreur de croire que le Gouvernement ait la puissance et le devoir de nous garantir des crises qui troublent les affaires. Nous croyons utile de le redire et nous allons plus loin, nous pensons que l'action du Gouvernement serait injuste et nuisible s'il le tentait.

Disons d'abord que l'illusion à laquelle les pétitionnaires se laissent aller. illusion qui, à certains moments, peut créer de graves embarras à l'État, est assez naturelle ; elle est entretenue par les mesures d'exception au moyen desquelles il s'efforce parfois à favoriser telle industrie ou telle localité, mesures qui, à les bien considérer, lésent le plus souvent l'équité aussi bien que les saines notions d'économie et tendent à répandre cette erreur que l'État a le pouvoir et la mission de distribuer la richesse. Quand ceux qui dirigent les affaires du pays ont laissé croire qu'ils étaient pour beaucoup dans sa prospérité, il est difficile de persuader qu'ils ne peuvent presque rien à ses malaises. C'est pourtant ainsi.

A moins qu'elles ne soient dues à des causes violentes ou accidentelles qui portent le trouble dans l'ordre naturel ou dans l'ordre social, les crises dans les affaires sont provoquées par un manque de proportionnalité entre la production et la consommation. Si l'activité des hommes était exempte de fautes et d'erreurs, les crises n'existeraient pas ; mais cette supposition n'ayant aucune probabilité, nous pouvons dire que les crises sont inévitables. Elles sont nécessaires parce qu'elles obligent de rétablir l'équilibre rompu. En combattre les effets quand on ne peut en arrêter les causes, ce ne serait que les retarder pour les rendre plus violentes. Pourquoi, dans notre société si active et si riche, voyons-nous les crises devenir plus intenses, si ce n'est parce que cette grande activité donne en peu de temps aux écarts une plus grande portée, et parce que la richesse et la facilité de crédit permettent de résister aux premiers avertissements d'un malaise naissant ; on tient tête à la crise jusqu'à ce que celle-ci devienne plus forte que toutes les résistances qu'on peut lui opposer. Alors l'équilibre se rétablit avec plus de violence parce qu'on s'en est écarté davantage. La crise règne en maîtresse. On n'a pas suivi ses conseils ou exécuté ses ordres.

Quelle influence le Gouvernement peut ou doit-il exercer sur toute cette marche des choses. Nous n'en voyons aucune, à moins de cas exceptionnels, par exemple s'il s'agissait d'une crise dans l'industrie des transports ; mais alors le Gouvernement n'agirait pas comme État, mais comme grand industriel ; ce serait surtout comme exerçant le monopole d'un service auquel l'industrie étrangère ne peut pas suppléer, qu'il serait influent et responsable ; mais ce n'est point le cas actuel.

Dans la situation présente, qu'entend-on lorsqu'on demande au Gouvernement de sauver la situation, si ce n'est qu'il donne aux industriels les commandes qui leur font défaut.

A-t-il le droit de faire un tel usage des deniers publics? Le peut-il efficacement?

La première question nous paraît capitale. L'obligation d'être juste est plus stricte que celle d'être bienfaisant. Le Gouvernement surtout doit s'en souvenir, lui, qui ne peut donner que ce qu'il prend à tous.

Les pétitionnaires voient dans la généralité de la crise une raison de déroger au principe de la non-intervention de l'État dans les affaires. Nous ne pouvons nous empêcher de tirer de cette situation des conclusions opposées.

D'abord l'étendue du mal ne prouve que mieux l'impossibilité d'y porter remède par des mesures gouvernementales. A-t-on supputé ce qu'il faudrait de ressources pour exercer une influence quelque peu sensible sur l'état des choses. A-t-on songé à la solidarité qui existe entre nos industries et celles des autres pays et qui empêche de faire cesser ici une crise qui règne partout.

Ensuite, on le reconnaît, toutes nos industries sont en souffrance, et il est évident que, pour le plus grand nombre d'entre elles, l'État ne peut absolument rien sans sortir d'une manière patente de son rôle, comment peut-on alors demander qu'il mette les ressources de tous au service de quelques-uns. Nous admettons qu'il y a des industries que la crise atteint plus que d'autres, mais n'est-ce point par une réaction contre une prospérité qui fut un moment excessive, ou dont on a usé avec trop peu de modération; et peut-on raisonnablement combattre cette réaction au moyen des ressources auxquelles ont autant de droit d'autres industries, qui n'ont pas eu cette période de prospérité extraordinaire ou qui ont été dirigées avec plus de calme?

Nous ne voyons donc pas d'intervention équitable, efficace, utile à demander au Gouvernement. Il peut simplement, comme consommateur de certains produits, retarder ses commandes quand la production ou l'offre fait défaut, ou les précipiter lorsque c'est comme aujourd'hui la consommation ou la demande qui est insuffisante. A cela le pousse du reste son intérêt d'acheteur, celui d'éviter les hauts prix dans le premier cas, celui de profiter de la baisse dans le second.

Si l'on pouvait sérieusement demander au Gouvernement d'aller plus loin : par exemple de donner aujourd'hui les commandes dont il peut disposer pendant une période assez longue, ne voit-on pas que demain on aurait augmenté le vide qu'il y a dans les commandes; on aurait épuisé une ressource sur laquelle notre industrie peut ordinairement compter. Et si on lui demandait, toutes les industries ayant du reste les mêmes droits, de commander des produits dont-il n'est pas consommateur, n'est-il pas trop clair qu'il augmenterait l'encombrement dont on se plaint?

Sans doute, il faudrait mettre la question d'équité et les raisonnements de l'économie politique à l'écart, s'il s'agissait de sauver des populations exposées à la dernière misère; ou plutôt il faudrait alors pratiquer cette suprême justice de conserver la vie à ceux qui seraient exposés à périr; mais nous ne pensons pas que nous soyons dans cette situation extrême.

Ne croyant pas pouvoir demander au Gouvernement autre chose que ce qu'il fait, la majorité de la commission vous propose, Messieurs, l'ordre du jour.

Le Rapporteur,
TH. JANSSENS.

Le Président,
DE LEHAYE.